



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AFNUM exhorte les acteurs de l'audiovisuel à trouver un accord pour rétablir la diffusion de l'ensemble des chaînes de la TNT sur TNT SAT, et demande aux pouvoirs publics d'agir pour assurer une diffusion pérenne des chaînes de la TNT sur les offres satellitaires gratuites.

Paris, le 13 septembre 2022 – L'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM) réagit à l'arrêt de la diffusion des chaînes du groupe TF1 par Canal+, décision qui prive des centaines de milliers de foyers de la réception de l'ensemble des chaînes de la TNT et risque d'affecter durablement l'activité des installateurs et des industriels.

Depuis le 2 septembre dernier, Canal+ a cessé la reprise des chaînes du groupe TF1 (TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI) dans le cadre des négociations pour le renouvellement du contrat liant les deux groupes audiovisuels. Cette décision touche à la fois les abonnés à l'offre payante de Canal+ par satellite et OTT, mais aussi les foyers qui reçoivent la télévision par l'intermédiaire de l'offre gratuite « TNT SAT ».

En dehors de l'offre concurrente « FRANSAT », qui continue à diffuser l'intégralité de l'offre TNT, TNT SAT constitue l'unique mode de réception de la télévision pour plus de 2 millions de foyers. Parmi eux, nombreux sont ceux qui ne peuvent pas recevoir la télévision par un autre moyen, car ils ne sont toujours pas éligibles à un accès à la fibre ou résident dans une zone blanche non couverte par un émetteur hertzien terrestre.

En outre, ces deux offres étant techniquement incompatibles entre-elles et diffusées par deux satellites situés à des positions orbitales différentes, un foyer TNT SAT ne pourra migrer vers une réception par FRANSAT qu'à condition d'effectuer des modifications coûteuses (quelques centaines d'euros) sur son installation de réception, incluant le rachat d'un ou plusieurs décodeurs numériques. Au demeurant, le passage d'une réception TNT SAT vers FRANSAT s'accompagnerait pour de nombreux foyers de la perte de services pluriculturels et plurilingues qui sont seulement diffusés depuis le satellite Astra.

L'arrêt de la diffusion des chaînes du groupe TF1 pénalise également les antennistes et fabricants d'équipements de réception de la télévision dans les logements, dont l'activité est affectée et risque d'être bloquée avec des stocks de produits non commercialisables, dans l'attente d'une résolution du conflit entre les deux groupes audiovisuels.

L'AFNUM appelle donc les acteurs de l'audiovisuel français à respecter leurs obligations légales, notamment en vue d'assurer une couverture de la TNT sur 100 % du territoire de France métropolitaine et à faire prévaloir l'intérêt des téléspectateurs sur les différends relatifs à leurs négociations commerciales. Cette situation ayant déjà eu, par ailleurs, un précédent en 2018, nous demandons également aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une diffusion pérenne de l'ensemble des chaînes de la TNT sur les deux offres gratuites de télévision par satellite.



A propos de l'AFNUM

L'AFNUM (Alliance Française des Industries du Numérique) représente, en France, les industriels de la réception et du traitement des signaux TV, des réseaux de communications, de l'électronique grand public, du secteur IT, de l'impression, de la photographie et des objets connectés. Le poids économique des entreprises adhérentes de l'AFNUM est de 130 000 emplois indirects et induits en France pour 29 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'AFNUM est membre de la FIEEC, du MEDEF et de Digitaleurope.